

COMMUNE DE SOUDEILLES

BULLETIN N°14 JANVIER 2022



Edité par la mairie – 200 tirages
Validé par Jean François Lafon Directeur de publication
Participants au bulletin :
Marie-Christine Delzor Mireille Howson Thomas Mignaut Carine Taleb

SOMMAIRE

I – LE MOT DU MAIRE

page 2

II – VIE COMMUNALE

- 1) Etat civil page 3
- 2) Commémoration du 15 août page 4 - 6
- 3) Remerciement page 7
- 4) Commémorations du 11 novembre page 7- 8
- 5) Colis de nos aînés page 9
- 6) Ecole page 9 - 10
- 7) Salle des fêtes page 10
- 8) Sacs jaunes page 11

III – VIE ELECTORALE

- 1) Nouveau conseil municipal page 12
- 2) Commissions page 12
- 3) Inscription listes électorales page 13
- 4) Nouvelle arrivée page 13

IV – TRAVAUX

- 1) Voirie page 14
- 2) Eclairage public page 14
- 3) Rénovation thermique page 14
- 4) Convention eau page 15

V – TARIFS ET REGLEMENTATION

- 1) Tarifs communaux 2022 page 16 - 17
- 2) Règlementation construction page 17 - 19

VI – TOURISME

- 1) Reportage Cap Sud Ouest page 20

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Recyclage des masques page 21
- 2) Vol par ruse page 21
- 3) Sapeurs Pompiers page 22

IX – ASSOCIATIONS

- 1) Foyer Rural page 23

LE MOT DU MAIRE

L'année 2021 s'est refermée avec son lot d'inquiétudes qui persistent, et ses espoirs inassouvis.

Ma première pensée va aux Soudeilloises et Soudeillois qui nous ont quittés cette année, et j'assure de mon soutien les familles.

Nous ouvrons une nouvelle année avec les mêmes craintes, les mêmes peurs et une véritable lassitude.

L'espoir, que nous avons tous de voir s'estomper ce virus, disparaît de plus en plus.

Aujourd'hui on ne parle que de crise sanitaire, économique, sociale, et politique. Cela génère inquiétude et angoisse, alors, parler d'espérance ne va pas de soi !

Mais plus que jamais, nous devons imaginer demain et découvrir ensemble le goût de l'avenir.

Dans ce bulletin vous découvrirez les projets et leurs avancées, parfois leurs contraintes, leurs lenteurs.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier la commission communication pour cette nouvelle version.

Aussi, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre commune. Tous mes vœux de réussite à ceux qui entreprennent.

Pour vous et vos proches, je forme le vœu que 2022 vous apporte des moments de bonheur, de partage, et que l'année soit étincelante de vie et de réussite.

Bonne année à toutes et à tous.

Jean-François Lafon

Horaires de la mairie :

Mardi et vendredi : 9H00 – 12H00 et
14H00 – 17H00

Jedi : 9H00 – 12H00

Permanence des élus samedi : 10H00 –
12H00

Tél / fax : 05 55 93 08 38

Mail : soudeilles@mairie19.fr

Numéros d'urgence :

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Appel d'urgence européen : 112



II – VIE COMMUNALE

1. Etat civil

Naissances :

- Maxine Paulanne PLESSIER le 24 octobre 2021 de Claire BOSREDON et de Gabriel PLESSIER aux Pierres Blanches
- Romane GERAUDIE le 01 décembre 2021 de Yoann GERAUDIE et Chloé LECLUYSE au Mas Pied

Félicitations aux nouveaux parents.



Décès :

- TEUF Jacques le 20 novembre 2021
- MOMBAZET Jeanne le 06 décembre 2021

L'équipe municipale présente toutes ses sincères condoléances aux familles.



Nouveaux arrivants :

- M. et Mme RAVIZE à Robert
- M. et Mme JARNOT aux Gannes
- M. et Mme BUISSON à la Braute
- M et Mme GOUZENS aux Pierres Blanches

Toute l'équipe municipale leur souhaite la bienvenue.



2. Commémoration du 15 août

Du 14 au 18 août 1944 la ville d'Égletons et ses alentours connaissent de violents combats qui ont permis, grâce à l'action de la résistance, la libération de la commune.

Comme chaque année, ce 15 août, les municipalités de Darnets, Égletons et Soudeilles, en lien avec le comité de l'Association Nationale des Anciens Combattants et amis de la Résistance (ANACR) Meymac-Égletons, ont organisé la cérémonie du souvenir de la bataille et de la résistance.

Sur notre commune de Soudeilles, les cérémonies ont commencé à la stèle de la RD 1089 (intersection RD 1089 et route Darnets-Soudeilles) en mémoire des quatre fusillés.

Elle s'est poursuivie, à la stèle du camp d'internement et de travail des Juifs étrangers à côté de la gare puis devant la stèle du commandant Léon-Lanot à l'entrée du cimetière.

La cérémonie s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la commune de Soudeilles.



Parcours de mémoire MEYMAC (1 à 11)

1) Meymac la Gare :
Rafle et déportation de la population juive (19 avril 1944)

2) Meymac :
Viaduc des Farges Sabotage FTP de la ligne de chemin de fer (sur RD 109)

3) Meymac maison de Martial BRIGOULEUX,
Compagnon de la Libération, Fusillé le 2 octobre 1943 au Mont Volantin (Angle Roche des Bages (RD76) et Boulevard des Chapeaux)

4) Ambrugeat :
Stèle "Darius", André DESASSIS et Clément LAGUERTE (sur RD76 de Meymac proche Égletons)
Stèle officielle, repère, destination à l'entrée de la gare.

5) Davignac - Lagrasse
Maison Famille BEYNEL Plaque André et Julien (sur RD 105 Mairie gare / Davignac) (Indiqué à droite après garage municipal)
Stèle officielle, repère, destination à l'entrée de la gare.

6) Soudeilles - cimetière
Stèle Léon LANOT.
Premier martyr de Soudeilles (à l'entrée)

7) Soudeilles - Camp d'internement des étrangers et juifs
(RD109, A proximité de la gare.)

8) Darnets : Stèle - André COUDERT, Henri BALLEZ, Raoul LINOT (21/27^{ème} compagnie FTP et Paul COISSAC - (juin 1944, Bataille Égletons) (Intersection RD 109/RD 1089)

9) Combrassol :
Le Puy Cerbier Stèle - Jean VZALAT Assasiné le 3 juin 1944. (sur RD100 depuis RD1089 Direction Combrassol-Basse.)
Stèle officielle.

10) Combrassol :
Stèle Pierre DENAES
Camp FTP du Felix (3 juin 1944) (accès par chemin à gauche de RD100 en direction de Combrassol-Basse après RD109 VZALAT)

11) Stèle Jean LHOMMOND
(sept 1944, Bataille Égletons) Croix du Pouget, Palisse. (Intersection RD 100 et RD 103.)

COMITE ANACR MEYMAC EGLETONS
Parcours de mémoire de la Résistance
En Haute Corrèze.

Rejoignez l'ANACR et les Amis de la Résistance !

Informations :
Email : anacrmeymac@yaho.fr

Pour ne jamais oublier !!!



Pour poursuivre une petite page d'histoire ...

LA STELE DE LA GARE

Depuis deux décennies, chaque année, le 15 août, la municipalité de Soudeilles et le comité de Meymac-Egletons de l'ANACR commémorent le sacrifice des martyrs de l'Occupation et l'engagement des combattants de la Résistance. Sont ainsi fleuries la stèle des maquisards fusillés à Soudeillette, la stèle des internes et des déportés juifs du camp de la Gare et la stèle de Léon Lanot, le commandant Louis des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), dressée à l'entrée du cimetière.

La stèle du camp de la Gare a été érigée à l'initiative de la municipalité et sur souscription publique, un an après la publication du livre de Mouny et Paul Estrade : *Un camp de Juifs oublié : Soudeilles (1941-42)* *. Elle a été dévoilée le 13 août 2000 par Michel Lacassagne et par Mouny Estrade-Szwarckopf, fille de déporté juif assassiné à Auschwitz.

En ce lieu s'élevait un baraquement qui a été incendié par l'armée allemande en août 1944, durant la bataille d'Egletons. Les ruines de son soubassement en pierres, envahies par la végétation, n'ont été dégagées qu'un demi-siècle plus tard. Le camp est alors sorti de l'oubli.

Ce baraquement en planches, sis sur un terrain communal acquis en mars 1940 sur injonction préfectorale, a «accueilli» d'abord des réfugiés civils lors de l'exode, puis le 665^e GTE (Groupe de Travailleurs Etrangers) de juin 1941 à décembre 1942, et enfin, au printemps de 1944 les maquisards de la 23/27^e compagnie FTPF (Francs-Tireurs et Partisans Français).

Le 665^e GTE n'était pas un groupe de travail comme les autres. Il obéissait certes aux objectifs et aux normes fixés par le gouvernement pétainiste, appliqués dans tous les GTE de la Zone Non Occupée (ZNO), comme en Corrèze ceux d'Egletons, Neuvic, Brive, etc... qui rassemblaient des Républicains espagnols exilés. C'était le cantonnement central d'environ 250 hommes astreints à un travail obligatoire, pénible, sous-payé, encadré, surveillé. Mais le GTE de Soudeilles était réservé aux étrangers de toutes nationalités tenus pour juifs par la législation raciste prise dès 1940 par l'Etat Français, et qualifiés parfois à l'époque de ... Palestiniens ! Les GTE ne dépendent ni de l'armée ni de la police, mais du commissariat à la lutte contre le chômage : les Travailleurs Etrangers (TE) étant considérés en «surplus dans l'économie nationale».

La plupart des TE du 665^e trimaient dans les forêts (bûcheronnage) ou sur les tourbières du département, campant sur place dans des abris de fortune, mais quelques-uns travaillaient en usine ou chez des artisans. D'autres étaient affectés chez des paysans (12 dans des fermes de Soudeilles). Seuls dormaient au camp des TE qui y étaient employés, les TE détachés à proximité et les TE en transit d'un chantier à l'autre. Le «capitaine» du camp logeait au bourg, les six autres surveillants dans les villages. Le camp semblait sans histoire ; en réalité il a couvert une grande tragédie, passée inaperçue à l'époque et longtemps ignorée.

Les recherches de Mouny et Paul Estrade ont révélé qu'environ 550 travailleurs juifs avaient dépendu de ce camp. 510 d'entre eux ont pu être identifiés. Et parmi ces derniers, 175 ont été déportés à partir d'août 1942 quand commencèrent les rafles en ZNO et alors que, rappelons-le, il n'y avait aucun soldat allemand chez nous.

Les rafles furent opérées par les forces répressives du gouvernement collaborationniste. Avec plus d'un tiers de son contingent expédié dans des conditions atroces vers les camps de la mort, le camp de Soudeilles, qu'on aurait pu imaginer paisible et anodin, a fourni finalement une proportion de victimes du Reich nazi et de son complice pétainiste plus importante que celle observée dans l'ensemble du pays ou un Juif sur quatre a été déporté. Triste record dans l'échelle de l'antisémitisme.

Le nombre élevé de ces victimes ne saurait laisser accroire que la masse des internés juifs est restée aveugle et passive. Certains se sont révoltés : ils ont été conduits au terrible camp disciplinaire d'Auchères. Malgré les risques énormes, environ 200 de ces TE ont pris la poudre d'escampette. Une partie d'entre eux a gagné le maquis dès 1943. Le médecin Sacha Kopciowski a fini chef des services de santé des forces libératrices du colonel Guingouin.

Parmi ceux qui ont combattu en Corrèze pour la Libération de la France, mentionnons simplement deux gars valeureux du 665^e qui vivaient et travaillaient à Soudeilles, l'un d'origine autrichienne, l'autre d'origine polonaise.

Fritz Loew travaillait la terre à la Besse, chez Martin Tourneix. Il entra sous le nom de guerre de « Dumont » au Corps Franc de l'AS de Tulle et avec lui participa au siège d'Egletons. Etienne Jouquot, du Champ Mas, massacré à Argentat en juin 1944, appartenait à ce même groupe armé. Menasze Siekierski, père de cinq enfants qu'il parvint à cacher en Corrèze, travaillait pour le compte de la commune. Chemisier de métier, sa tâche consistait à retourner les cols de chemises usagés des Soudeillois (« chemisier municipal » en quelque sorte !). Il rejoint la 23/27^e Cie des FTPF sous le nom de guerre de « Sicard ». Il revient ainsi en tant que libérateur au baraquement de la Gare où il avait été reclus en 1941-42. Avec sa compagnie, il combat à Tulle, à Soudeilles, à Egletons où il est blessé en août 1944. Il refuse de quitter son poste : ce comportement héroïque lui vaut la Croix de guerre.

La 23/27^e Cie a compté jusqu'à 158 jeunes gens, natifs du coin en majorité : Darnets (les maquisards exécutés le 21 août 1944 : Ballet, Coudert, Linot), Egletons (les frères Catel), Davignac (Joseph Lacassagne), Soudeilles (Marcel Chastagnol, Marcel Massoubre, Stanislas Olejniak, Francis et Germain Viossanges, etc.). Ses chefs furent les lieutenants « Maxwell » (André Bachellerie) et « D'Artagnan » (l'ingénieur parisien d'origine juive, Albert Jaffé).

La stèle de la Gare commémore cette histoire. A la fois l'internement, la déportation et la mort de nombreux Juifs étrangers, victimes de la xénophobie et de l'antisémitisme, et la participation glorieuse de nombre d'entre eux, aux côtés de leurs frères d'armes corréziens, à la lutte pour l'indépendance nationale et pour le retour de la démocratie, piétinées par les serviteurs zélés du fascisme allemand.

Depuis quelques années, à l'issue de la cérémonie du 15 août, les organisateurs font écouter dans le recueillement le Chant des Marais. Il a été composé en août 1933, quelques mois après l'accession d'Hitler au pouvoir, par les premiers déportés allemands, des communistes confinés dans les marécages inhospitaliers du nord de la Basse-Saxe. Il est devenu l'hymne des déportés. Lent, grave, triste, il n'en est pas moins porteur d'espoir.

Paul Estrade

*Publié en 1999 par les Monédières, à Treignac d'abord, à Limoges aujourd'hui, ce livre en est à sa 3^{ème} édition (2015), remaniée et enrichie, préfacée par Serge Klarsfeld

3. Remerciement

Nous tenons une nouvelle fois à remercier Monsieur Laurent LOPEZ pour son don fait à la commune en mémoire de son grand-père, ancien interné dans le camp de travailleurs étrangers juifs de la Gare de la Soudeillette. Son action contribue à soutenir la commune dans son investissement de l'entretien de la mémoire collective (stèle élevée et commémorations annuelles).

4. Commémoration du 11 novembre

Ce jeudi 11 novembre 2021 marquait le 103ème anniversaire de la signature de l'armistice de la guerre 14/18.

Comme chaque année, le conseil municipal et quelques Soudeillois, fidèles au souvenir des jeunes gens qui se sont sacrifiés pour défendre notre pays, se sont réunis autour du monument aux morts pour leur rendre hommage.

Un jeune homme de la commune a procédé à la lecture de l'un des textes.

Un hommage a été rendu à Hubert Germain, ultime compagnon de la Libération, dont le cercueil a été porté, ce jour-là, dans la crypte du mémorial de la France au Mont Valérien.

Une minute de silence a été respectée pour tous les hommes inscrits au monument aux morts ainsi que pour les sept militaires français récemment morts en Egypte et au Mali.





Bleuet de France

Du temps de nos poilus
au fond des tranchées
là où les obus
partout ont creusé
la terre jusqu'au fond
et au ciel remplacé
par le gris de l'acier
le bleu de l'horizon.

Seule avait résisté
dans les champs dévastés
dans la boue des tranchées
la note colorée
de la fleur du bleuet
couleur de la Nation
couleur de l'horizon.
Allait-elle porter chance
au soldat de la France.

Ils étaient des milliers
à n'avoir que 20 ans
jetés dans la bataille ;
ce sont les p'tits bleuets
ils sont partis joyeux
petits bleus, rouge sang
couleurs de leurs entrailles
bleuets couleurs des cieux.

Le monde ne change pas
au-delà on se bat
des poilus aux OPEX
il est passé un siècle
du Mali au Liban
et de l'Afghanistan
ou de la Côte d'Ivoire.

Peut on garder l'espoir
qu'un jour de 11 novembre,
de nos morts pour la France
aux soldats de la paix
le canon va cesser ?
les hommes (sont) fatigués
ce qu'ils veulent, c'est porter
porter le p'tit bleuet
petit bleuet de France.

Car il est le symbole
de notre République
c'est la fleur du souvenir
qui pousse sur notre sol
comme le poppy, sa réplique
il ne peut pas mourir
il est la Résistance
Bleuet de notre France.

5. Colis de nos aînés

Contexte sanitaire oblige, malheureusement, cette année encore, l'équipe municipale ne pourra pas organiser le traditionnel goûter des anciens au cours duquel chacun reçoit un colis de Noël.

La distribution des colis aura tout de même lieu et les bénéficiaires pourront retirer leur cadeau à la mairie.

Cette année, nos aînés pourront se régaler avec des produits goûteux du terroir. Nous leur souhaitons une nouvelle fois, une très belle année,

Bonne dégustation à eux tous !



6. Ecole

° Tableau interactif

Comme annoncé dans nos bulletins précédents, notre école devait renouveler son tableau numérique.

Malgré un accord préfectoral signé au mois de juillet, la mise en place du matériel n'a toujours pas pu être réalisée.

En cette période de crise, de nombreux approvisionnements sont devenus complexes, et malheureusement notre fournisseur est en rupture de stock.

Seul le nouvel ordinateur portable de notre institutrice est à l'heure actuelle disponible. Le rendez-vous est pris pour son installation.

Il faudra donc que nos petits élèves se montrent patients.

° Visite du sous préfet

Monsieur Yann LE BRUN, sous-préfet d'Ussel accompagné de Madame Evelyne GUIONNET, inspectrice de l'éducation nationale sont venus à la rencontre des enfants de l'école de Soudeilles et son enseignante.

Monsieur le Sous-Préfet désireux de visiter une école rurale, s'est livré à une visite au cours de laquelle il a pu découvrir la qualité de l'enseignement et des locaux mis à disposition.



7. Salle des fêtes

En conformité avec la réglementation actuelle, et dans l'attente d'un retour à la normale, la salle des fêtes ne peut être mise à la disposition de nos concitoyens que dans le cadre de réunions respectant les critères suivants :

- Participants occupant des places assises
- Respect des distances
- Port du masque
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Aucune consommation debout.

8. Sacs jaunes

Dates de collectes année 2022 :

Les jeudis tous les quinze jours :

- 04 février
- 18 février
- 04 mars
- 18 mars
- 01 avril
- 15 avril
- 29 avril
- 14 mai
- 27 mai
- 10 juin
- 24 juin
- 08 juillet
- 22 juillet
- 05 août
- 19 août
- 02 septembre
- 16 septembre
- 30 septembre
- 14 octobre
- 28 octobre
- 12 novembre
- 25 novembre
- 09 décembre
- 23 décembre



III – VIE ELECTORALE

1. Nouveau conseil municipal

Pour des raisons personnel deux de nos élus ont démissionné de notre conseil municipal.

Il s'agit de :

- M. Benoit MAZE
- Mme Amélie BATTEJAT



2. Commissions

Commission	LAFON JF	ROUCHES G	MIGNAUT Thomas	DELZOR Marie-Christine	CHAZAL Jean	HEIJOER Samuel	TALEB Carine	HOWSON Mireille	MAGNE Louisette
Finances	X	X	X				X		
Travaux	X	X	X		X			X	
C Communes	X	X							
Pays Meymac	X					X			
SIERRE	X	X	X		X				
Appel d'offres	X	X	X	X	X	X		X	
ARCADOUR		X			X				
PNR			X			X			
SIRTOM	X								
Affaires scolaires		X						X	
Informations municipales			X	X			X	X	
Recrutement PC	X	X					X	X	
Gestion personnel		X			X				
Liste électorale	X			X				X	
Liste élec. agricole	X			X				X	
Agriculture		X	X			X			
Aide sociale				X			X		
Discipline				X			X		
Délégué défense		X							
Salle des fêtes		X					X		X
Associations							X		

3. Inscription listes électorales



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

4. Nouvelle arrivée

Suite au prochain départ, de notre fidèle secrétaire de mairie, pour une retraite et une nouvelle vie bien méritée, nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle recrue, Aurélie, au sein de notre équipe d'employés municipaux.

Nous lui souhaitons tous la bienvenue et espérons qu'elle réalise une longue carrière au sein de notre commune.



IV - TRAVAUX

1. Voirie



Les subventions destinées à financer les travaux de réfection de la voirie effectués en 2021 nous ont été versées pour un montant de 9515€ soit 40% de l'investissement.

En ce qui concerne l'année 2022, l'enveloppe annuelle budgétaire de 25000€ HT, consacrée aux travaux, devrait permettre d'entreprendre la rénovation dans la continuité de 2021, et donc concerner les lieux -dits de La Besse et de La Terrotte.

Une subvention de 35% accordée par la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux.

2. Eclairage public

Nous sommes toujours en attente du devis de la SOCAMA, qui doit chiffrer la deuxième tranche des travaux de notre éclairage public.

Notre patience devrait être récompensée par une installation moins énergivore et moins coûteuse.



3). Rénovation thermique



Sur les trois demandes faites, une seule a été retenue.

Les rénovations concernent donc la maison du lotissement.

Les travaux seront financés à hauteur de 30% par le département; ainsi que 30% accordés par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

L'entreprise Julien Coudert sera chargée de l'installation d'un poêle à pellets et d'une VMC pour un montant de 1299€ HT et l'entreprise Chèze réalisera la rénovation des huisseries pour un montant de 3468€ HT.

4. Convention eau

Une convention de maîtrise d'œuvre, unique, sur tout le territoire de la Communauté de Communes a été signée. Un maître d'ouvrage a réalisé une étude afin de définir les travaux à effectuer sur notre réseau, étude qui est financée en totalité par la Communauté de Communes.

Suite à cela, la mise aux normes de notre réseau nécessite quelques travaux, comme la pose et le renouvellement de compteurs d'eau, de vannes de sectionnement et la mise en place d'une télésurveillance.

Les travaux seront réalisés prochainement pour un montant de 30345€ HT et seront subventionnés à hauteur de 19917€ HT par l'Agence Adour Garonne (63%), et de 3034€ HT par le département (10%). Le reste à charge pour la commune est de 8393€ HT.



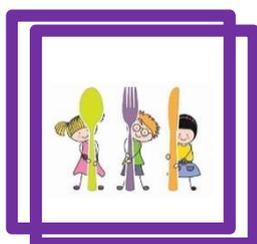
V – REGLEMENTATION ET TARIFICATION

1. Tarifs communaux 2022



Taux imposition :

Inchangés, à savoir : taxe habitation 4,70%, foncier bâti 5,16%, foncier non bâti 75,11%.



Cantine :

Les tarifs des repas restent inchangés :

- Enfants 2,75€
- Adultes 3,45€



Salle des fêtes :

Les tarifs sont maintenus pour 2021 :

- Gratuité pour les associations
- Habitants de la commune 60€
- Personnes extérieures à la commune 200€

- Cautions 300€
- Cautions ménage 50€
- Consommation électrique 0,15 €/ KW et sera indexé sur les tarifs EDF.

Pour rappel, la sous-location est interdite.



Eau et assainissement :

En ce qui concerne la consommation en eau, le prix du m³ devant être égal à 40% du prix de l'abonnement sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, par foyer et par an, les tarifs ont en conséquence été augmentés pour 2022 :

- Abonnement 60€
- Consommation particuliers 0,75€/m³
- Agriculteurs 0,48€/m³

Assainissement :

- Abonnement 60€
- Consommation 0,85 €/m³ auquel s'ajoute 0,24€/ m³ de redevance de collecte.



Raccordement au réseau eau :

Si les travaux sont effectués par la commune :

- Location mini-pelle avec chauffeur : 40€/heure
- Main-d'œuvre : 20€/heure



Gîtes :

	Semaine juillet - août	Mois	Semaine	Week-end
4 personnes	340 €	340 €	120 €	70 €
5 personnes	370 €	370 €	140 €	80 €
7 personnes	450 €	450 €	170 €	90 €

2. Réglementation construction

Constructions

Moins de 5m ²	Pas de formalité
De 5 à 40 m ² (y compris pour les vérandas)	Déclaration préalable
Plus de 40 m ² (y compris pour les vérandas)	Permis de construire



Le recours à un architecte est obligatoire pour :

- Les surfaces supérieures à 150m²
- Les surfaces de bâtiments agricoles supérieures à 800m²
- Les demandes déposées par une personne morale (SARL, SCI, GAEC ...)



Modification de l'aspect extérieur

- Création d'une ouverture
- Réfection de toiture (# de l'original)
- Travaux de façade
- Pose d'une fenêtre de toit
- Parabole
- Panneaux solaire en toiture

DECLARATION
PREALABLE

Changement destination du bâtiment (ex. grange en maison - garage en chambre)

Pas de modification de l'aspect extérieur	Déclaration préalable
Modification de l'aspect extérieur surface < à 20 m ²	Déclaration préalable
Modification de l'aspect extérieur Surface > 20m ²	Permis de construire

Les projets de construction peuvent être soumis pour avis au CAUE (Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et d'Environnement) ou à l'architecte conseil de la DDT (Direction Départementale des territoires) avant le dépôt de la demande.

Aménagements

Châssis et serres de production - hauteur > 1m80 / surface < 2000m ²	Déclaration préalable
Tunnel agricole hauteur > à 1m80 / surface > à 20m ²	Permis de construire
Murs - clôture hauteur supérieur à 2m	Permis de construire
Piscine hors sol surface > à 10m ² installation > à 3 mois	Déclaration préalable
Piscine fixe surface > 10m ² et < 100m ² - couverture < à 1m80	Déclaration préalable
Piscine fixe surface > 100m ²	Permis de construire



CARAVANES MOBIL HOME

Stationnement > 3 mois	Déclaration préalable
Mobil home	Interdit en dehors des campings et parcs résidentiels de loisirs



Les imprimés de demande sont disponibles en mairie ou sur le site : <https://www.service-public.fr>

Certificat urbanisme	Cerfa n°13410*02	a) d'information renseigne sur les règles applicables du terrain
		b) Opérationnel : complète les renseignements sur la faisabilité d'un projet sur le terrain
Déclaration préalable	Cerfa n°13703*03	Travaux portant sur une maison individuelle ou ses annexes
	Cerfa n°13702*02	Pour délimiter un lot à construire dans un terrain
	Cerfa n°13404*03	Pour tous les autres travaux
Permis de construire	Cerfa n°13406*03	Maison individuelle et ses annexes
	Cerfa n°13409*09	Pour les autres constructions
	Cerfa n°13406*03	Transfert de permis en cours de validité
	Cerfa n°13412*03	Modification de permis en cours de validité

Les imprimés de déclaration préalable et de permis de construire comportent un imprimé << déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions >>. Cet imprimé est obligatoire dans la demande même si la surface déclarée est égal à zéro.

VI – TOURISME

1. Reportage Cap Sud Ouest

Le reportage de Cap Sud Ouest qui nous emmène en Corrèze, au cœur des montagnes du Limousin, et, principalement aux abords de nos chères cascades du Deiro, a été diffusé le mois dernier.

Si vous ne l'avez toujours pas visionné, vous pouvez facilement le retrouver sur France 3 Cap Sud Ouest, avec le lien ci-dessous :

https://www.youtube.com/watch?v=aVVtY8OOEo8&list=PLXSKT-6zOKzywwC-7vmjOZZ9Xf4_TMTJy&index=1

Au cours de ce reportage vous pourrez également découvrir :

- Plus au sud, entre Lapleau et Soursac, le viaduc des Rochers noirs. Le Transcorrèzien, qui a bouleversé la vie dans cette campagne au début du XXème siècle, empruntait cet ouvrage. Le « Tacot », comme on le surnommait, transportait voyageurs et marchandises à une vitesse de pointe de 15 km/h ! Depuis 30 ans, Roger Fraysse se bat pour la sauvegarde de ce pont, classé monument historique, qui enjambe les gorges de la Luzège à 92 mètres de hauteur et à l'histoire incroyable.
- Le massif des Monédières, au sud-ouest du plateau de Millevaches, avec Jean Maison, un érudit des plantes sauvages et médicinales, un philosophe de la nature. C'est à Beysac, sur la commune de Saint-Augustin, que Jean a installé, il y a 45 ans, son entreprise, le Comptoir d'Herboristerie.



VII – INFORMATIONS DIVERSES

1. RECYCLAGE DES MASQUES



Le port du masque, est un geste barrière nécessaire pour lutter contre la pandémie de la Covid-19, mais il pose de sérieux défis environnementaux. Surtout, quand il est jeté par négligence dans la rue ou dans la nature. Le nombre de masques usagés retrouvés dans les océans explose. La plupart du temps, ils s’y retrouvent après avoir suivi le cours des rivières et des fleuves. Dans certaines zones, en jetant un masque dans le caniveau, on prend le risque qu’il finisse sa course dans

l’océan, puis dans l’estomac d’un animal marin. Sans compter qu’il va émettre pendant des décennies des particules plastiques nocives.

Ils mettraient jusqu’à 450 ans pour se décomposer dans l’environnement. C’est donc une source de pollution longue durée.

Mais il est désormais possible de les recycler.

La Commune d’Egletons, en partenariat avec la poste, s’est dotée de containers pour récolter les masques usagés. Ceux-ci seront disponibles dans des lieux stratégiques : l’Espace Ventadour (lieu du centre de vaccination), l’Hôtel de Ville, la bibliothèque municipale, ainsi que les deux écoles de la ville.

Ils seront ensuite broyés et traités pour être recyclés en granulés de plastique, qui seront utilisés dans la fabrication d’objets.

2. VOL PAR RUSE

Les victimes de vol par ruse, sont souvent les seniors. Cette technique consiste à usurper l’identité de quelqu’un pour s’introduire dans l’habitation. Le stratagème est simple : un des voleurs sonne au domicile prétendant être un agent de la compagnie d’eau, ou encore un policier, un gendarme ou un pompier. Une fois rentré au domicile, il détourne alors l’attention de la victime en la dirigeant vers une autre pièce. Pendant ce temps, un complice s’introduit dans le domicile et dérobe alors tout ce qui lui tombe sous la main.

Quelles précautions prendre pour éviter le vol par ruse ?

1) Utiliser un judas de porte ou un entrebâilleur

Lorsqu’on sonne ou frappe à la porte, regardez à qui vous avez affaire. Entretenez-vous avec lui avant de le laisser entrer.

2) Vérifier l’identité de la personne

Vérifiez l’identité de la personne. Exigez la présentation de sa carte professionnelle, même si elle est en tenue d’uniforme. Rien ne prouve qu’il ne s’agit pas d’un faux uniforme. Il peut aussi s’agir d’une fausse carte. Vous pouvez donc vérifier l’identité de la personne en contactant la société qui embauche cet individu. S’il vous donne lui-même un numéro, il peut s’agir d’un complice au téléphone. Cherchez le numéro de la société par vous-même, et une fois votre interlocuteur en ligne, vérifiez que le nom, le prénom et le lieu de l’intervention correspondent bien.

3) Verrouiller la porte derrière soi

Si vous le laissez entrer, fermez la porte à clé derrière lui car il tentera de laisser la porte entrouverte pour permettre à un complice de s’introduire dans votre logement pour vous dérober vos biens.

Restez prudent !

3. Sapeur Pompier



SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

POURQUOI PAS VOUS ?

Dévouement, Engagement citoyen, Passion

Le centre d'Incendie et de Secours d'Egletons recherche des Sapeurs Pompiers Volontaires.
Vous avez entre 18 et 55 ans, votre candidature nous intéresse,

Cet engagement n'est pas réservé aux hommes.

Aujourd'hui 15% des effectifs des Sapeurs Pompiers Volontaires sont des femmes.

Pour tous renseignements concernant les modalités de recrutement, vous pouvez contacter :

- le commandant Daniel CHAUZEIX au 06 07 37 27 28
- le lieutenant Frédéric PALADE au 06 79 70 28 20



IX . MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1. Foyer Rural

Chères Soudeilloises, chers Soudeillois,

Tout d'abord, j'espère que ce petit mot vous trouvera en bonne santé.

En 2021, après une année difficile due à la crise sanitaire, nous avons été malheureusement contraints d'annuler toutes nos manifestations.

Tous les membres du Foyer Rural se joignent à moi, pour vous adresser, ainsi qu'à tous vos proches nos meilleurs vœux pour 2022. Que cette nouvelle année, vous apporte joie, bonheur et réussite dans tous vos projets.

La crise est loin d'être finie... aussi nous ne pouvons pour l'instant, programmer des manifestations. Nous vous tiendrons au courant au cours de l'année.

Protégez-vous, gardons espoir et à très bientôt je l'espère.

Annie VINATIER

Présidente Foyer Rural

